

dossier nr

CITOYENS DU SPORT

Quinze ans après l'arrêt Bosman, la libre circulation est une réalité dans le monde sportif. Mais elle n'a pas forcément levé toutes les inégalités.

Vous souvenez-vous des Verts de 1976 ? Une équipe de Saint-Étienne qui porta, jusqu'à la finale de la Coupe d'Europe de football, les fières couleurs de la cité ouvrière de la Loire. Les héros s'appelaient Rocheteau, Bathenay, Larqué, Farison, Janvion... tous Français, moins deux exceptions : le gardien yougoslave Ivan Curkovic, et le défenseur argentin Osvaldo Piazza. On les assimilait pas. Ils étaient les « étrangers », des internationaux recrutés pour apporter une plus-value sportive au collectif stéphanois. Et ils n'étaient que deux. Le maximum autorisé à l'époque...

L'humain comme une ressource inépuisable

Vingt ans plus tard, au milieu des années 90, la planète foot est en ébullition : le footballeur belge Jean-Marc Bosman, qui souhaite quitter son club de Liège pour rejoindre l'équipe française de Dunkerque, obtient gain de cause au terme d'un incroyable feuilleton judiciaire continental. La libre circulation est acquise pour les travailleurs européens depuis 1992. On avait seulement oublié de l'étendre aux sportifs...

Par la suite, la basketteuse polonaise de Strasbourg Lilia Malaja, assistée de ses avocats Serge et Michel Pautot (*lire ci-dessous*),



En 2012, Français et étrangers sont souvent unis sous les couleurs d'un même club sportif. Le fruit de l'évolution des mentalités et de la réglementation, car cela n'a pas toujours été possible.

(AFP)

obtiendra l'extension de ce principe de libre circulation au-delà de la seule Union européenne. En 2012, l'universalité dans le sport est devenue une réalité à laquelle peu de gens prêtent attention. Un match de championnat anglais de football se joue sans le moindre joueur britannique sur le terrain ? On ne relève même plus ce « détail ». Les rencontres de championnat de France des clubs de tennis sont une opposition de « mercenaires » venus du monde entier ? Cela fait partie du jeu. On peut se réjouir, a priori,

d'une évolution des mentalités qui voit le public admettre largement cette pluralité sportive : porter dignement les couleurs d'une équipe n'est pas, en effet, le monopole des natifs d'une petite paroisse. Quelques dérives sont cependant moins réjouissantes. Ainsi, le sort de ces jeunes footballeurs venus d'Afrique ou d'Europe centrale, parfois traités comme du bétail par certains clubs des pays riches. Des clubs prompts à considérer l'humain comme une ressource inépuisable ou une denrée consommable. Problématique aussi, la flambée des prix pour attirer les plus grands talents, qui enrichit les uns mais précarise les autres, aggravant des inégalités déjà criantes. La mondialisation, que l'on dit inéluctable, n'exclut pas la vigilance. En n'oubliant jamais que la fraternité et l'acceptation de l'autre sont des messages fondateurs de la culture sportive, dont il convient d'entretenir la flamme...

Éric Richard

“ La libre circulation est mieux comprise ”

Avocat au barreau de Marseille, Michel Pautot a fait du droit du sport sa spécialité. Éditeur de Legisport, bulletin d'informations juridiques sportives, il publie une étude annuelle intitulée « Sport et nationalités », véritable observatoire de l'évolution des pratiques. M^e Pautot était, avec son père Serge, l'avocat de la basketteuse Lilia Malaja. Il avait obtenu pour sa cliente la reconnaissance du principe de libre circulation en Europe dans un arrêt resté célèbre, étendant l'application de l'arrêt Bosman.

Estimez-vous que les mentalités ont évolué au cours de la décennie écoulée, vis-à-vis de la présence des étrangers dans les compétitions sportives ?

« Oui, et il faut s'en réjouir. Lorsque j'étais au côté de Lilia Malaja, qui ne demandait rien d'autre que de pouvoir honorer son contrat de travail, que n'avons-nous pas entendu de la part de certains dirigeants !

Ceux-là imaginaient déjà l'invasion de hordes étrangères dans leurs championnats. C'était d'autant plus insultant que cela visait une ressortissante polonaise, lorsque l'on sait tout ce que ce pays, de Marie Curie à Raymond Kopa et bien d'autres, a apporté à notre patrimoine national. Aujourd'hui, heureusement, le fantasme de l'invasion semble s'estomper. La libre circulation est mieux comprise. »

Le recours aux étrangers n'est toutefois pas une garantie pour obtenir de bons résultats sportifs...

« Bien sûr que non ! Il ne s'est jamais agi de faire de l'apport étranger un principe, mais d'en laisser la possibilité. Par exemple, les clubs de foot anglais élèvent leur niveau grâce aux étrangers. Le FC Barcelone, en revanche, ouvre assez peu son effectif aux non-Espagnols, mais vise les renforts d'une valeur sportive exceptionnelle, à l'image de Lionel Messi. De même, les clubs qui disputent le championnat de France de tennis de divi-

sion 1 font appel, le plus souvent, à des joueurs étrangers. Le team Lagardère, qui a remporté le titre, développe pour sa part une politique de promotion des joueurs français. Il ne s'agit donc pas de prôner une politique plutôt qu'une autre, mais d'offrir au monde sportif la possibilité de l'ouverture. Dans les règles loyales de la concurrence, et en toute liberté. »

La libre circulation des talents à l'échelle mondiale n'a-t-elle pas contribué à la flambée du montant de certains transferts ?

« Le talent d'exception repousse, par définition, les limites de la pratique normale des prix. En quittant l'Ajax d'Amsterdam au profit de Barcelone pour un montant qui, déjà, faisait jaser, Johann Cruyff disait qu'il n'était pas un joueur de foot, mais une industrie. Nous étions pourtant dans les années 70 et il n'était pas question, à l'époque, de mondialisation. Les vrais apports de l'universalisation sont plutôt



« Le fantasme de l'invasion semble s'estomper. »

(Photo Legisport)

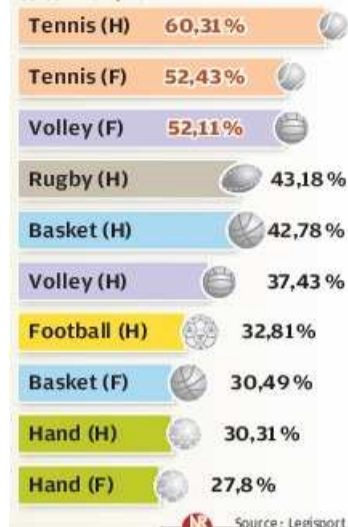
dans l'enrichissement humain réciproque : les Américains ont contribué grandement à l'essor du basket français, et aujourd'hui, la France est le pays étranger le plus représenté en NBA. De même, David Beckham rappelle souvent qu'il n'aurait pas fait cette carrière s'il n'avait pas côtoyé, jadis à Manchester, un coéquipier nommé Éric Cantona... »

Recueilli par É. R.

www.legisport.com

Sportifs étrangers dans les championnats français

Saison 2011/2012



la question

Les clubs de foot utilisant une majorité de joueurs étrangers obtiennent-ils de meilleurs résultats que les autres ?

Vainqueur de la Ligue des champions en 2004, le FC Porto n'utilisa, lors de sa finale face à l'AS Monaco, que deux joueurs non-portugais en début de rencontre.

A l'opposé, le vainqueur de l'édition 2010, l'Inter Milan, ne présente aucun joueur italien au début de sa finale contre le Bayern. Seule, l'entrée de Marco Materazzi à la...

90^e minute, permit une symbolique représentation nationale ! Une fidélité historique de la part d'un club milanais, de son nom complet le « FC Internazionale », fondé en 1908 par des transfuges du Milan AC, lequel n'acceptait pas les joueurs étrangers. Il est toutefois à noter que le FC Porto en 2004 et l'Inter Milan en 2010 étaient entraînés par le même homme, Jose Mourinho.

En 2011, le FC Barcelone, avec 42,8 % d'apport étranger dans ses rangs en finale, a dominé le club anglais de Manchester United, et ses 69,2 % de contribution non-anglaise. En matière de recrutement hors de ses frontières, le Barça, club phare de la nation championne du monde et championne d'Europe, a privilégié la qualité. A l'opposé, du côté anglais, le recours massif aux joueurs étrangers est peut-être l'une des explications aux résultats globalement décevants de l'équipe nationale...



L'Argentin Lionel Messi, artisan du triomphe du Barça.

(AFP)